



Divorce qui va finir au tribunal

Par **Nono24**, le **16/12/2018** à **19:15**

Bonjour,

Marié en 2015, je possédé environs 30 000€ sur mes comptes. En 2016 mon ex épouse et moi avons construit une maison (second œuvre réalisé par moi même donc grosse économie et plus value sur la maison). En parallèle achat d'un studio en cash (25 000€) que j'ai rénové (plus value lors d'une prochaine vente). Mon ex épouse a obtenu un héritage de 26 000€.

Nous étions sance divorcer par consentement mutuelle et répartition égale des biens.

A ce jour madame demande : 50/50 sur l'ensemble des biens + remboursement de ses 26 000€. Ce que je refuse.

Comment la répartition se fera t'elle par le juge ? Prendra t il en compte ma sommes d'argent avant mariage? (Clôture de mon compte PEL pour achat du studio+ re ouverture dernière car il me restait de l'argent à placer).

Puis je faire justifier et quantifier tout l'investissement que j'ai pu faire dans nos différents biens?

je tiens à précisé que ces Madame qui demande divorce pour aucune fautes de ma part (elle part pour un autre, ma laisser terminer les travaux de là maison pour m'annoncer le divorce).

Merci beaucoup de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **16/12/2018** à **19:44**

Bonjour

Réunissez toutes les preuves de vos apports ou dépenses faites avec vos fonds propres, votre avocat et le juge en auront besoin.

Par **Nono24**, le **16/12/2018** à **19:52**

Merci de ce retour.

Les historiques de mes comptes ont été fournis à mon avocate.

Comme madame complique sa procédure et que la durée risque d'être plus importante, puis je demandais des dommages et intérêts ou remboursement des frais d'avocat ?

A ce jour je ne connais vraiment pas mes droits, et ne sait pas si ce qu'elle demande sont ses droits qui me seront demander.

Merci d'ava